

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 8 décembre 2015 à 13 h 30 en la salle « Le Fleuve » de la MRC située au 2^e étage du 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Jean-Pierre Chouinard, maire de Saint-Léandre
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Jérôme Landry, maire de Matane
Jean-Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
André Morin, maire de Grosses-Roches

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur André Morin, préfet et maire de Grosses-Roches. Madame Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 13 h 30.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance et vérification du quorum;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Fin de probation et embauche de madame Hamy Mama au poste d'analyste financière;
- 4- Atelier sur l'analyse des entreprises d'économie sociale, le 11 décembre 2015 à Montréal;
- 5- Mandat à la firme Mallette pour la fermeture du CLD de La Matanie – honoraires;
- 6- Autorisation paiement – M^e Jean-Jacques Ouellet – Honoraires professionnels, période se terminant le 2 décembre 2015;
- 7- Suivi dossier Projet d'Incubateurs d'entreprises et demande du premier versement;
- 8- Tourisme – Promotion touristique Grille tarifaire 2016;
- 9- Autorisation participation – Ateliers en design urbain (présentation finale des projets);
- 10- Société d'habitation du Québec – Programme RénoRégion (PRR) :
 - 10.1 Modification à l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat afin d'introduire le programme RénoRégion;
 - 10.2 Critères d'analyse;
 - 10.3 Valeur admissible;
 - 10.4 Appel de projets;
- 11- Programme de développement des milieux forestiers (PDMF) :
 - 11.1 Prolongation d'un projet PDMF jusqu'au 20 novembre 2016;
 - 11.2 Délai pour la réalisation des futurs projets financés par le PDMF;
- 12- Demande d'un certificat de conformité par le MTQ – Travaux d'aménagement de bermes filtrantes à la jonction du 10^e et 11^e Rang à Saint-René-de-Matane pour capter les sédiments;
- 13- Édifice de La Matanie – Autorisation de travaux;
- 14- Carrefour Nature de La Matanie;
- 15- Plan d'affectation du territoire public du Bas-Saint-Laurent – SAD à modifier;
- 16- Régie du bâtiment du Québec – Document de consultation en vue d'améliorer la qualité de la construction et la sécurité du public dans les bâtiments;

- 17- Comité d'investissement;
 - 18- Demande de rencontre de la Fondation du Cégep de Matane;
 - 19- Varia;
 - 20- Période de questions;
 - 21- Fermeture de la séance.
-

RÉSOLUTION 673-12-15

VÉRIFICATION DU QUORUM ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif présents forment le quorum et prennent connaissance de l'ordre du jour proposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point *Varia* ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 674-12-15

AUTORISATION ATELIER DE FORMATION SUR L'ANALYSE DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE, LE 11 DÉCEMBRE 2015 À MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE la formation, offerte par le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ), permet d'être en mesure d'évaluer les éléments financiers propres aux entreprises collectives;

CONSIDÉRANT la demande de madame Hamy Mama, analyste financière de la MRC, afin de participer à cet atelier de formation en lien avec son travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de madame Hamy Mama à l'atelier de formation sur l'analyse des entreprises d'économie sociale, le 11 décembre 2015 à Montréal;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription au montant de 195 \$ par personne, incluant les taxes, le guide et le dîner, ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives;

DE vérifier la possibilité de profiter du déplacement pour jumeler une rencontre avec le directeur ou le responsable du Chantier économie sociale pour la région.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 675-12-15

MANDAT À LA FIRME MALLETTE POUR LA FERMETURE DU CLD DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi 28 en lien avec les Centres locaux de développement et la prise en charge du mandat par la MRC;

CONSIDÉRANT la résolution CA-75-05-2015 du conseil d'administration du CLD de La Matanie mandatant la firme comptable Mallette, auditeur indépendant, pour la préparation des états financiers de l'année 2015 et des états financiers de fermeture du CLD pour l'accomplissement des formalités de fermeture de l'organisme;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés pour la préparation des états financiers du CLD au 14 juin 2015 et le bilan du FLI en date du 20 avril 2015 et la rencontre avec les représentants de Mallette en lien avec les honoraires;

CONSIDÉRANT la proposition de Mallette pour les opérations de fermeture du CLD incluant les frais de recours à un juriste pour la dissolution légale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le mandat à la firme Mallette pour les opérations de fermeture définitive du CLD de La Matanie et le paiement des honoraires professionnels au montant de 4 500 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 676-12-15

AUTORISATION PAIEMENT – M^E JEAN-JACQUES OUELLET – HONORAIRES PROFESSIONNELS, PÉRIODE SE TERMINANT LE 2 DÉCEMBRE 2015

CONSIDÉRANT la facture d'honoraires professionnels et déboursés de M^e Jean-Jacques Ouellet concernant ses dossiers numéros 15-177 et 15-225 pour la période se terminant le 2 décembre 2015, soit 1 454,70 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement des honoraires professionnels à M^e Jean-Jacques Ouellet au montant de 1 672,55 \$ taxes incluses pour la période se terminant le 2 décembre 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 677-12-15

PROMOTION TOURISTIQUE – GRILLE TARIFAIRE 2016

CONSIDÉRANT QUE la MRC entend produire à nouveau un Guide touristique officiel pour la saison 2016-2017, poursuivre les efforts de positionnement du site www.tourismematane.com et maintenir l'offre d'espaces publicitaires au Bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 53-02-15 du Conseil de la MRC de La Matanie concernant l'adoption d'une politique de tarification pour les espaces publicitaires des outils promotionnels touristiques de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la grille tarifaire dont les coûts ont été indexés de 2 % par rapport à 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'adopter la politique de tarification pour les espaces publicitaires des outils promotionnels touristiques de la MRC de La Matanie, laquelle est incluse dans le tableau qui suit :

| POLITIQUE DE TARIFICATION – SAISON TOURISTIQUE 2015-2016 | |
|---|--------------------------|
| Guide touristique officiel | Coûts avant taxes |
| Publicité 1/4 page | 393 \$ |
| Publicité 1/2 page | 561 \$ |
| Publicité 1 page | 918 \$ |
| Publicité C2 (couvert intérieur) | 1 346 \$ |
| Publicité C3 (couvert arrière) | 1 346 \$ |
| TourismeMatane.com | |
| Îlot publicitaire annuel sur TourismeMatane.com | 357 \$ |
| Bureau d'accueil touristique | |
| Dépliants promotionnels (membres de l'ATR Gaspésie, OSBL et annonceurs Guide ou Web) | Gratuit |
| Dépliants promotionnels (autres) | 46 \$ |
| Affiches (max. de 5 affiches promotionnelles) | 56 \$ |
| Menu de restaurant pour consultation | 66 \$ |
| Mix-Médias (Guide touristique officiel et TourismeMatane.com) | |
| 1/4 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com | 648 \$ |
| 1/2 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com | 816 \$ |
| 1 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com | 1 122 \$ |
| C2 (couvert intérieur) + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com | 1 550 \$ |
| C3 (couvert arrière) + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com | 1 550 \$ |
| Section offre hivernale (nouveau) : 1/4 page + îlot publicitaire sur TourismeMatane.com | 408 \$ |
| Promotion | |
| Rabais aux nouveaux annonceurs | 51 \$ |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 678-12-15

AUTORISATION PARTICIPATION – ATELIERS EN DESIGN URBAIN (PRÉSENTATION FINALE DES PROJETS), LE 17 DÉCEMBRE 2015 À QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de monsieur Matthieu Déborbe, conseiller en urbanisme, de participer à la présentation finale des projets suite à la journée de critiques en design urbain, tenue en octobre 2015 à Québec, en lien avec ses études et son travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la participation de monsieur Matthieu Déborbe à la journée de critiques en design urbain, le 17 décembre 2015 à Québec;

D'autoriser le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation d'un rapport de dépenses avec pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 679-12-15

MODIFICATION À L'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) CONCERNANT LA GESTION DES PROGRAMMES D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT AFIN D'INTRODUIRE LE PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR)

CONSIDÉRANT QUE les programmes de Réparation d'urgence et RénoVillage de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ont été abolis et remplacés par un nouveau programme RénoRégion;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ a délégué la gestion de certains programmes d'amélioration domiciliaire à la MRC de La Matanie par entente;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ a transmis un addenda à l'entente existante pour tenir compte de l'évolution des programmes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le préfet, monsieur André Morin, ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Line Ross, soient autorisés à signer les documents contractuels requis avec la SHQ pour tenir compte de la création du programme RénoRégion, soit l'Entente – programme RénoRégion « Modification de l'entente concernant la gestion des programmes d'amélioration de l'habitat », ses annexes et les formulaires afférents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 680-12-15

SHQ – PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR) – CRITÈRES D'ANALYSE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir des critères d'analyse pour déterminer le choix des dossiers qui seront traités par la MRC de La Matanie dans le cadre du programme RénoRégion parmi l'ensemble des demandes d'aide déposées par les ménages à faible revenu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE les demandes d'aide financière, transmises par les ménages à faible revenu dans le cadre du programme RénoRégion soient traitées en accordant la priorité, en tenant compte du nombre d'occupants, aux ménages ayant les plus bas revenus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 681-12-15

SHQ – PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR) – VALEUR ADMISSIBLE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du programme RénoRégion, la MRC de La Matanie doit déterminer la valeur maximale des résidences admissibles laquelle ne peut pas dépasser 100 000 \$ et exclut la valeur du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la MRC avait établi la valeur à 90 000 \$ pour la dernière édition du programme RénoVillage;

CONSIDÉRANT QUE la valeur foncière des résidences a augmenté au cours des deux dernières années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie établisse la valeur maximale des résidences admissibles à une aide financière dans le cadre du programme RénoRégion à 100 000 \$, excluant le terrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 682-12-15

SHQ – PROGRAMME RÉNORÉGION (PRR) – APPEL DE PROJETS

CONSIDÉRANT QUE la SHQ a lancé un nouveau programme RénoRégion qui entre en vigueur le 24 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de l'enveloppe budgétaire consentie devra être engagé d'ici la fin mars 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Chouinard et résolu à l'unanimité :

QUE la MRC de La Matanie tienne un appel de projets pour le programme RénoRégion du 24 décembre 2015 au 19 janvier 2016, avant midi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 683-12-15

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES MILIEUX FORESTIERS (PDMF) DE LA MRC DE LA MATANIE – PROLONGATION D'UN PROJET AU 20 NOVEMBRE 2016 / DÉLAI POUR LA RÉALISATION DES FUTURS PROJETS

CONSIDÉRANT QUE, dans les documents publiés en lien avec le PDMF, aucune limite de temps n'avait été clairement défini pour que les bénéficiaires d'une aide financière complètent leur projet;

CONSIDÉRANT QU'au moins un projet ne sera pas finalisé avant la fin de l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

QUE la date limite pour finaliser les projets autorisés en 2015 soit fixée au 20 novembre 2016;

QUE les futurs projets bénéficient d'une période de douze mois pour être réalisés, laquelle pourra, au besoin et sur demande, être prolongée d'un maximum de six mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 684-12-15

ÉMISSION D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EN FAVEUR DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – AMÉNAGEMENT DE BERMES FILTRANTES JONCTION 10-11^E RANG ET ROUTE 195 À SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la demande reçue, par courriel le 2 novembre 2015, de monsieur Serge Rhéaume, biologiste au MTQ, concernant le projet mentionné en rubrique;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ entend procéder, au début de l'hiver, à l'érection de deux bermes filtrantes sur un cours d'eau non désigné, à l'emplacement de coordonnées géographiques 48.6714° de latitude nord et 67.3561° de longitude ouest, à proximité du chemin du Dixième-et-Onzième Rang, à Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ a demandé à la Municipalité régionale de comté de La Matanie « MRC » d'émettre un certificat pour attester de la conformité de son projet à la réglementation municipale régionale applicable;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en la réalisation de travaux dans un cours d'eau sous compétence de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE le certificat demandé par le MTQ est exigé pour la délivrance d'un certificat d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis pour une juste compréhension du projet ont été transmis à la MRC de La Matanie et ont été analysés par le conseiller en environnement et cours d'eau de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le projet, tel que présenté, est conforme au règlement numéro 242-2010, et son amendement 242-1-2010, qui régit l'écoulement des eaux des cours d'eau de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC à délivrer un certificat de conformité à la réglementation régionale applicable au MTQ;

QUE le MTQ devra remplir et acheminer le « Formulaire de déclaration de conformité des travaux » au bureau de la MRC à la fin des travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 685-12-15

ÉDIFICE DE LA MATANIE – AUTORISATION DE TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE le poste budgétaire relatif aux travaux d'amélioration de l'Édifice de La Matanie, pour l'année 2015, n'a pas été entièrement engagé;

CONSIDÉRANT QUE les sommes disponibles permettent d'apporter des correctifs aux déficiences observées aux portes de la salle « Rivière-Bonjour »;

CONSIDÉRANT QUE les corrections ont fait l'objet d'une soumission de l'entreprise Duotech de 1 797 \$, avant taxes, spécifiquement pour les portes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

D'autoriser, sous réserve des sommes disponibles, la correction des déficiences constatées au mur et aux portes de la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 686-12-15

CARREFOUR NATURE DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE, suite à la diminution de l'aide financière consentie pour la réalisation de travaux forestiers sur les TPI gérées par la MRC de La Matanie, il a été décidé de favoriser le rendement soutenu de la forêt au lieu du rendement accru;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la stratégie sylvicole a permis de dégager une marge de manœuvre financière d'environ 20 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif a prévu répartir cette marge de manœuvre entre la redistribution municipale, la réparation de la voirie forestière et l'amélioration de la sécurité de la passerelle René-Lavoie en rive gauche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE Les entreprises Steve D'Auteuil soient mandatées pour installer un garde-corps sur l'accès de la passerelle René-Lavoie en rive gauche (côté camping) pour un montant de 4 235 \$ plus les taxes applicables, payable à même les surplus non affectés du Fonds TPI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Plan d'affectation du territoire public (PATP) du Bas-Saint-Laurent – SAD à modifier – projet de règlement numéro 198-11-2016

Le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, explique les modifications au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Matanie en lien avec le PATP.

RÉSOLUTION 687-12-15

RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC (RBQ) – CONSULTATION EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION ET LA SÉCURITÉ DU PUBLIC DANS LES BÂTIMENTS

CONSIDÉRANT QUE la RBQ procède à une consultation majeure sur l'avenir de l'application des normes de construction et de sécurité des bâtiments au Québec, laquelle pourrait modifier le rôle des municipalités et affecter la qualité et les coûts de construction;

CONSIDÉRANT QUE le délai pour participer à la consultation est très court, du 18 novembre au 18 décembre 2015, et que la période choisie inclut la période d'adoption des budgets des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la RBQ n'a pas transmis d'information directement aux différentes MRC et municipalités pour les informer de la tenue de la consultation;

CONSIDÉRANT QUE les MRC en ont été informées lors de l'assemblée des MRC organisée par la FQM à Québec, les 2 et 3 décembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance de la proposition de réponse de la MRC pour la consultation de la RBQ « *À la recherche de l'équilibre entre la responsabilisation des intervenants et l'allègement réglementaire* »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, monsieur Olivier Banville, complète les documents de consultation au nom de la MRC de La Matanie;

QU'une lettre signée par le préfet, monsieur André Morin, soit transmise au président et directeur général de la RBQ, monsieur Stéphane Labri, pour lui signifier l'insatisfaction de la MRC entourant les modalités de la consultation sur l'avenir de l'encadrement relatif aux normes de construction et de sécurité au Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Demande de rencontre de la Fondation du Cégep de Matane

Il est convenu d'inviter le représentant une réunion de travail du Conseil en début d'année 2016.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

RÉSOLUTION 688-12-15

Il est proposé par monsieur Jérôme Landry et résolu à l'unanimité d'ajourner la séance à 16 h 00 le 16 décembre 2015. Il est 16 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(signé)

Le préfet
André Morin

(signé)

La directrice générale et secrétaire-trésorière
Line ROSS, M.B.A.

Je, soussigné, André Morin, préfet, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

(signé)

*Le préfet
André Morin*